

Monsieur Bruno Frachon

Directeur général du Service hydrographique et
océanographique de la marine

(Voir l'adresse à Brest)

Objet : Homologation de la licence CC-BY-SA pour les données du SHOM

V.Ref : 04 Shom/DSD/NP

Paris, le 26 septembre 2017

Monsieur le directeur général,

Conformément à la procédure d'homologation prévue à l'article D.323-2-2 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA), vous nous avez adressé un dossier à l'appui d'une demande d'homologation de la licence CC-BY-SA portant sur les informations suivantes :

- levés bathymétriques,
- dalles bathymétriques
- natures de fonds
- délimitations maritimes
- câbles et conduites sous-marines
- toponymes
- épaves et obstructions

Après instruction de ce dossier, je vous informe que cette homologation vous est accordée pour une durée maximale de trois ans, à compter de la présente décision, afin de tenir compte notamment d'une éventuelle modification de l'article D.323-2-1 du CRPA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Premier ministre et par délégation

Le directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication
de l'Etat

Henri Verdier